



SCMS Randonnée Montagne

Siège social : Hôtel de Ville, Maison des Associations 06370 MOUANS-SARTOUX

Site web: <http://mouans-sartoux-randonnee-montagne.asso.fr>

NOTICE INFORMATION PREALABLE et CONDITIONS PARTICULIERES- annexe 12

SEJOUR ALLIER du 15 Juin 2020 au 21 Juin 2020
Nature: Randonnée pédestre

Le séjour est ouvert aux adhérents du club, titulaires de la licence FFR 2019-2020.

La réservation implique l'approbation et la ratification sans réserve pour le licencié des conditions de vente. Nombre de participants : 18 minimum et 24 maximum

Responsable du séjour : M. Albert FORNES

Suppléante : **Mme Monique FAYET**

Animateur SCMS Randonnée Montagne

Animatrice SCMS Randonnée Montagne

PROGRAMME -

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne.

Séjour en « étoile » de 6 jours de randonnée avec des dénivelées de 260 m à 650 m chaque jour.

Niveau : un seul groupe mixte PRIMEVERES / PAQUERETTES

Ces randonnées seront encadrées par un ou plusieurs animateurs du club : M. Albert FORNES ou Mme FAYET.

Programme détaillé du séjour ci-dessous .

J1 - Trajet puis une randonnée de 5km au départ du village de St Privat d'Allier

J2 - randonnée : « Les 3 sommets » longueur 9,5 km pour un dénivelé de 300 m

J3 - randonnée « les crêtes de la Loire » au départ de Brignon - distance 10,5 km pour 260 m de dénivelé ou « les eaux de Vourzac » au départ de Sanssac l'Eglise - distance 11,5 km pour 250 m de dénivelé.

J4 - randonnée "le Chalon » au départ de Polignac - distance 16,5 km pour 650 m de dénivelé.

J5- randonnée « la Cascade de la Beaume » au départ de Solignac - distance 11km pour 320m de dénivelé + tour du lac du Bouchet 5km.

J6 - visite du Château de Chalençon puis randonnée autour du « pont du diable » ou du « lac de l'oeuf » ou visite du Château de Lafayette

Les lieux de randonnée, temps de marche et dénivelés sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de valeur de contrat.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce programme quelle qu'en soit la cause (météo, niveau technique des participants, conditions exceptionnelles liées au milieu visité, etc...) et le responsable du séjour reste le seul juge des conditions extérieures qui peuvent l'amener à changer l'itinéraire à tout moment dans un souci de qualité du séjour et de sécurité.

Départ du parking du Casino à Mouans-Sartoux le **15/06/20** à 7h45.

Fin du séjour le **21/06/20** après le petit-déjeuner pour un retour en direction de Mouans-Sartoux, arrivée prévue vers 18 h.

HEBERGEMENT -

- GITE LA CABOURNE

Adresse : Le Bourg 43580 SAINT PRIVAT D'ALLIER

en chambres de 2, 4 ou 6 personnes avec salles de bains et WC privatifs.

L'organisateur se réserve de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-dessus.

COUT DU SEJOUR-

Le séjour est réservé en demi-pension.

Le coût du séjour est fixé à **296 €** par personne /adulte

Ce prix comprend :

- la demi-pension , du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour
- les frais d'immatriculation tourisme de **3,50€** /pers non remboursables.
- la taxe de séjour
- les draps et serviettes
- l'accompagnement des randonnées par un animateur de SCMS Randonnée Montagne

Ce prix ne comprend pas :

- tous les pique-niques,
- le voyage AR, jusqu'au lieu de séjour et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- Toutes les dépenses personnelles (les boissons y compris aux repas, visites,.....)

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

ASSURANCES OPTIONNELLES -

Le licencié a la possibilité de souscrire à la réservation du séjour aux assurances optionnelles citées sur le bulletin de souscription « assurances » (annexe 11)

Le montant de la prime d'assurance reste dû à l'assureur même en cas d'annulation du voyage.

PAIEMENTS DU SEJOUR-

Dès l'inscription, **deux** chèques à l'ordre de **SCMS Randonnée Montagne**

- un chèque de **96 €** (acompte) + si option choisie prime assurance de 13 € **soit au total 109€** qui sera mis à l'encaissement rapidement
- un chèque de **200 €** (solde du séjour) qui sera encaissé **UN MOIS** avant le jour du départ

Paiement par virement possible (totalité dès l'inscription) contacter la trésorière pour RIB.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION -

Le licencié peut annuler son séjour à tout moment aux conditions financières suivantes :

Annulation signifiée par écrit (courrier daté ou email) au responsable du séjour :

- à plus de 91 jours avant le départ: restitution des sommes versées
- 90 jours ou moins avant le départ : 100 % du prix total du séjour est dû.

Il est donc conseillé de souscrire l'assurance annulation (Cf Notice sur les assurances)

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS -

en voitures personnelles avec co-voiturage.

Les participants seront regroupés sur proposition de l'organisateur du séjour pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule. Chaque participant s'acquittera des frais du déplacement (Trajet A-R et trajets sur place) selon consigne du responsable du séjour.

Distance **ALLER/RETOUR 850 km** Mouans-Sartoux/lieu de séjour. Coût estimé environ **70 € + trajets sur place.**(tarif en vigueur suivant règlement intérieur)

En cas de refus de ces conditions, le participant fera son affaire de son déplacement et de son hébergement jusqu'à rejoindre le groupe aux lieux, dates et heures arrêtés par l'organisateur.

MODIFICATION DU SEJOUR-

La randonnée pédestre et ses activités sont l'élément dominant du séjour. La responsabilité de l'organisateur étant d'apporter les moyens nécessaires à assurer la sécurité du groupe, il pourra modifier le programme et/ou annuler, en cours de séjour, toute activité dont les conditions climatiques, condition physique des participants ou aléas seront susceptibles de ne pas permettre d'assurer la sécurité du groupe et de ses participants. Ces modifications ou annulations ne pourront pas faire l'objet de demande de remboursement ou/et d'indemnisation de la part du licencié.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR-

Pendant les activités "temps libre" définies dans le programme ou définies par l'organisateur durant le séjour, les participants ne sont plus sous la responsabilité du Responsable du séjour et de ses animateurs.

En cas de sinistre ils seront couverts par leur assurance individuelle fédérale en tant que licencié FFR. De même, un participant du séjour qui souhaite de ne pas participer à l'activité définie dans le programme, ou organisée par l'organisateur durant le séjour sera considéré comme se détachant du groupe. La responsabilité du Responsable du séjour et de ses animateurs ne sera plus engagée et le participant sera couvert par son assurance fédérale individuelle en tant que licencié.

Le Responsable du séjour pourra refuser toute personne si elle estime :

- que celle-ci n'a pas l'expérience et/ou les capacités physiques requises pour les randonnées du séjour.
- que cette personne par son comportement est susceptible de nuire à la sécurité du groupe.

PRECISIONS SUR LES ACTIVITES-

Pour ce séjour, seules les randonnées pédestres et/ou visites de sites prévues au programme seront encadrées par un ou les animateurs du séjour. Les autres activités ne seront pas encadrées et considérées comme des activités « temps libre ».

DIVERS et RECOMMANDATIONS-

Quelques jours avant le départ, le responsable du séjour vous communiquera les informations complémentaires relatives au séjour :

- répartition des chambres
- transport (répartition et feuille de route pour les chauffeurs)

INSCRIPTIONS -

Ce séjour est confirmé.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du BULLETIN D'INSCRIPTION , des conditions générales de vente, du bulletin d'assurance éventuellement des attestations spécifiques... sous huitaine et des règlements ci-dessus.

DOCUMENTS EN ANNEXE :

- les conditions générales de vente -Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme

Seront transmis ultérieurement:

- la notice d'information à l'assurance - Annexe 10
- bulletin de souscription à l'Assurance Annexe 11
- bulletin d'inscription (recto + verso) Annexe 13

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le responsable du séjour :

M. Albert FORNES Résidence Enova Bat B 194 rue de la Concorde 73490 LA RAVOIRE

Tel : **06 12 18 20 14** Email : **albertfornes@hotmail.com**

Le 04/12/19

Pour l'organisateur

SCMS Randonnée
Mairie de Mouans-Sartoux
06370 MOUANS-SARTOUX